son livre intitulé : *L'Eglise et l'Etat* ; voici ce que dit Phillips :

" La première condition d'une alliance efficace de la loi de l'Etat avec celle de l'Eglise, *c'est l'application des moyens de coercition dont la première dispose, dans tous les cas où la peine spirituelle est insuffisante.* La voix du pasteur n'a pas toujours assez de puissance pour éloigner les loups ravisseurs du troupeau de Jésus-Christ ; c'est alors au prince investi de l'autorité (Dans notre pays ce rôle est dévolu à l'autorité politique, c'est-à-dire à l'Etat qui est la société civile constituée en corps de nation,) du glaive, qu'il appartient de s'armer de sa force, pour réprimer et mettre en fuite tous les ennemis de l'Eglise. "

C'est nous qui soulignons.

Il n'y a de coercitif dans nos lois d'éducation que juste ce qu'il faut dour suppléer à l'insuffisance des peines spirituelles. Jusqu'à présent, l'Etat, chez nous, en matière d'éducation, " n'a fait qu'aider la dilatation du règne de Dieu," suivant l'expression de saint Augustin." D'ailleurs, " le pouvoir civil est établi de Dieu pour le bien de l'Etat, comme l'autorité paternelle pour le bien de la famille." (1)

Ne voit-on pas de suite que l'Etat, afin d'atteindre les fins légitimes de la société qui la constitue, non seulement peut, mais doit veiller à ce que la jeunesse s'instruise, dès le bas âge, des connaissances indispensables à tout citoyen digne de ce nom, à la condition, bien entendu, que ces connaissances soient conformes à la religion et à la morale. C'est une erreur de croire avec Hégel " que la société est le dernier développement de l'être divin," car la venue de Jésus-Christ a changé les rapports extérieurs du pouvoir politique. Avant la Rédemption du genre humain, ce pouvoir se rapportait à la fin naturelle des individus, maintenant il se rapporte à leur fin surnaturelle. Mais suit-il de là que la société n'ait plus à remplir le devoir de donner à l'homme la somme légitime de bonheur auquel il a droit même ici-bas ? L'Eglise ne l'a jamais prétendu, au contraire.

Or, que faut-il aux Canadiens-français pour vivre heureux sur cette terre d'Amérique ? Conserver leur langue et leur foi, propager le culte de leur histoire nationale, apprendre à cultiver avec le plus d'intelligence possible le sol de la patrie, et parvenir un jour à asseoir sur les bords du St-Laurent un Etat français et catholique, véritablement indépendant du reste de ce qu'il est convenu d'appeler la Confédération canadienne. Mais pour arriver à une fin aussi légitime, il faut de toute nécessité que l'Etat politique intervienne. Et comme le moyen le plus pratique de former le peuple au point de vue civil est l'école primaire, l'école de tous, il n'est donc pas raisonnable de jeter l'*Etat hors de l'école.* Il me semble que la théorie contraire : l'*Eglise et l'Etat dans l'Ecole, l'Eglise occupant la première place, l'Etat servant cette dernière,* est plus rationnelle et plus conforme aux vues de l'Eglise.

Voilà pourquoi, malgré l'opinion de M. Tardivel, opinion que je respecte parce qu'elle est émise par un écrivain distingué et un chrétien convaincu, je persiste à croire qu'il ne serait pas opportun, dans notre province, d'empêcher l'Etat de s'occuper de l'instruction primaire, à la condition formelle que l'autorité civile respecte les droits des évêques en matière scolaire.

III

Mais, dit M. Tardivel, en terminant son article :

" De son côté, M. Magnan devra admettre qu'un demi-siècle du système actuellement en vigueur n'a pas fait disparaître l'indifférentisme qu'il déplore, le manque d'esprit public sur lequel il gémit. Pourquoi alors ne pas essayer le *plan* que nous avons proposé et qui est " admirable en théorie ? "

Que l'on veuille bien remarquer qu'en déplorant le peu de résultats que donne nos écoles primaires, je n'ai nullement accusé la loi d'éducation d'en être la cause, mais bien l'*esprit public.* En *appliquant* sérieusement le système scolaire que nous possédons, nous pouvons arriver à des résultats magnifiques. Tant que nous bâtirons des écoles basses, étroites et d'aspect repoussant, que l'on n'aura pas le cœur de payer raisonnablement ceux qui entrent dans l'enseignement par vocation, que les enfants seront entassés dans des salles de classes de bien trop petites dimensions, que le personnel enseignant se renouvellera tous les trois ou quatre ans, ce qui ne cessera que le jour où une *carrière enseignante* sera définitivement créée, aussi longtemps qu'un tel état de choses durera, aucun sys-

(1) R. P. Schouppe, *Cours de Religion.*